

**L'ETENDARD,**  
Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.  
BUREAUX: 51 RUE ST-JACQUES.  
ABONNEMENT POUR LA VILLE  
UN AN.....\$6.00  
SIX MOIS.....\$3.50  
ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:  
UN AN.....\$5.00  
SIX MOIS.....\$3.50  
ABONNEMENTS A L'ETRANGER:  
Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Europe.  
Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada (95).  
EDITION HEBDOMADAIRE.  
ABONNEMENT.....\$1.00 par année.  
Cette édition de huit pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilletage donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chaque.  
Tout abonnement est payable d'avance.

# L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Rédaction  
M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

**TARIF DES ANNONCES:**

Première insertion	Par ligne	\$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours		0 05
do	trois fois par semaine	0 07
do	deux fois do	0 08
do	une fois do	0 3
Un mois, tous les jours		1 00
Deux mois, do		1 60
Trois mois, do		2 00
Six mois, do		3 00
Un an, do		5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centes  
Avis de Naissance, Mariage ou Décès,  
Demandes d'emploi,  
Demandes de domestiques ou employés,  
Annonces pour chambre ou pension,  
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS  
Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérées à raison de vingt centes la ligne.

2<sup>me</sup> ANNEE MONTREAL, VENDREDI, 8 FEVRIER 1884. No. 5

**LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE**  
PAR L. BAILLEUL.  
(Suite)

— Attendez que je m'assure que les lames sont bien tranchantes et les piques bien pointues, s'écria Cyprien qui voulait ajouter au supplice de Zitzka en lui en détaillant toutes les horreurs. Tu n'as plus qu'un œil, Zitzka, ajouta-t-il, mais celui-là aussi ne verra bientôt plus.

Cette plaisanterie fut accueillie par des éclats de rire.

Puis, sous prétexte de s'assurer que l'horrible engin de mort était en bon état, mais en réalité pour prolonger de quelques instants les tortures qu'il pensait infliger au capitaine-général, Cyprien se baissa et regarda dans le corps de la statue.

Mais à cet instant prompt comme l'aigle qui fond sur sa proie, une femme s'élança du côté opposé de la salle, sans manteau, sans voile; et, avant même que l'exclamation de surprise poussée par les assistants eût cessé de vibrer dans l'air, avec la rapidité de la foudre, elle fut auprès de la statue de bronze.

A ce moment Cyprien retirait sa tête de l'intérieur de l'image, il pouvait voir déjà les traits enflammés d'Œtina et ses regards qui brillaient comme deux météores, quand celle-ci le poussa avec une force qui fut irrésistible.

Ce fut l'affaire d'un moment. Cyprien fut précipité dans l'intérieur de la statue de bronze; les deux exécuteurs reculèrent avec épouvante, et les portes se refermèrent, tandis que la cloche annonçait que l'œuvre de destruction s'opérait.

Tous les assistants restaient saisis de consternation, à l'exception d'Œtina, qui, étendant le bras de l'air d'une pythionisse s'écria: *Ainsi périt le misérable qui a causé ma perte et mon malheur.*

A peine avait-elle prononcé ces mots qu'il se fit un grand bruit dans les souterrains, et presque aussitôt la salle de la statue de bronze fut envahie par une foule de soldats taboriens.

La sentinelle placée devant la petite chapelle voyant que la demi-heure était passée et que Zitzka n'était pas de retour, avait obéi aux instructions qui lui avaient été données.

En une seconde, les serviteurs jurés du tribunal secret furent hors de combat, Zitzka fut délivré du péril qui le menaçait, et Œtina n'eut plus rien à redouter de ceux qui auraient été tentés de venger sur la mort de Cyprien.

Pendant ce temps le mécanisme maudit avait fait son œuvre, et le ruisseau avait emporté jusqu'aux plus minimes traces de l'horrible tragédie.

— LXIX  
A CHACUN SES ŒUVRES

Une heure ne s'était pas écoulée depuis la scène que nous venons de raconter, que bien des changements étaient survenus dans le château de Rotenberg.

La bannière des seigneurs était abaissée sur la tour centrale, et remplacée par celle des Taborites. On avait emporté du camp des quantités de provisions et des vivres qui avaient été distribués aux assiégés. Les Taborites occupaient maintenant tous les postes, et ceux des seigneurs qui étaient considérés comme les auteurs de l'insurrection avaient été réunis dans un vaste appartement dont les portes étaient gardées par des sentinelles. Quant aux femmes, aux filles et aux enfants, on les avait fait entrer dans une pièce voisine.

On avait fait également sortir de leur tombeau les victimes de leur statue de bronze que la dame blanche avait sauvées, et elles se trouvaient toutes rassemblées dans le plus magnifique salon du château.

Œtina était prisonnière dans une chambre où son oncle lui avait ordonné de se rendre; mais elle était heureuse et triomphante, car elle s'était enfin vengée?

Dans une autre pièce était le capitaine-général, sa fille et Hubert. Un courrier avait été dépêché au comte de Schonwald, avec une lettre écrite de la main du Zitzka; un second avait été également envoyé à la chaumière du garde forestier Gaspard, et un troisième enfin au château d'Ildede.

Tous ces arrangements avaient été pris en moins d'une heure, et Zitzka et ses amis attendaient le baron de Rotenberg qu'il avait envoyé chercher.

Le baron ne tarda pas à être introduit. Il savait déjà que les Taborites étaient en possession de son château, il savait aussi qu'on avait découvert le secret de la statue de bronze, et il était naturel qu'il crignît d'être lui-même livré au supplice qu'il avait infligé à tant de malheureux. Mais il n'était pas un lâche, et ce fut d'un pas ferme qu'il s'avança en présence du capitaine-général.

Mais lorsque ses regards tombèrent sur Blanche, il reconnut en elle la jeune fille qu'il avait délivré du château Prague et qui était l'objet des affections de son fils; ce fut avec un étonnement indicible qu'il chercha à s'expliquer sa présence dans le château, et surtout la familiarité avec laquelle elle s'entretenait avec Zitzka. Il ne fut pas moins surpris de trouver Hubert au nombre des personnes appelées à le juger.

D'un geste de la main, Zitzka ordonna aux gardes de se retirer, puis il fit signe au baron de Rotenberg de s'asseoir. Celui-ci prit le siège que lui désignait le capitaine-général, et regarda alternativement Hubert et Blanche comme pour lire sur leur visage le sort qui lui était réservé. Mais Hubert évita de rencontrer son regard, tandis que Blanche, émue par tous les incidents dont elle avait été témoin, supplia son père de se montrer miséricordieux.

— Baron de Rotenberg, dit Zitzka en rompant enfin le silence et d'un ton solennel, je commence par vous dire que vous n'avez rien à craindre pour votre vie. Si grands qu'aient été vos crimes, pas un cheveu ne tombera de votre tête; mais je dois vous prévenir qu'un emprisonnement perpétuel vous mettra désormais dans l'impossibilité de continuer votre coupable carrière. Vous serez, d'ailleurs, entouré des égards dus à votre rang.

— La vie que vous m'accordez ne vaut pas la peine que je vous remercie, répliqua le baron de Rotenberg d'un ton de défi.

(A continuer.)

**SENAT.**  
DÉBATS SUR L'ADRESSE.  
DISCOURS DE L'HON. M. TRUDEL

Les droits de la langue française au Sénat.

Séance du 23 janvier, 1884.  
(Traduit de l'anglais, du *Hansard* du Sénat)

(Suite.)

Toutes ces lettres des membres des Communes, protestant contre cette assertion, du chef du gouvernement dans le Sénat et affirmant que les signataires, n'avaient jamais exprimé un tel sentiment, mais que, bien au contraire, ils étaient tous anxieux que leur province et leur nationalité fussent représentées sur les bancs du trésor dans cette chambre. Or, la province de Québec ayant aux Communes une représentation de 65 membres, et prenant en considération que sur ce nombre, dix à douze appartiennent à une nationalité étrangère à la nôtre et parlent la langue anglaise, et qu'une quinzaine appartiennent au parti libéral et doivent ainsi être déduits, parce que aucun d'eux n'avait signé ces lettres, il devient évident que les 27 membres des Communes protestant contre l'affirmation du chef du gouvernement dans le sénat, représentaient une majorité des membres conservateurs représentant la province de Québec dans la chambre des Communes. Je ne sais si l'honorable ministre de la justice se rappelle ces faits.

L'hon. Sir ALEX. CAMPBELL: Je me rappelle avoir été informé de ce fait par l'honorable membre pour de Lanaudière, (M. Bellerose.)

L'hon. M. TRUDEL: C'est à la fin de la session que j'allai trouver l'honorable ministre de la justice avec un paquet de ces lettres et que je les lui montrai.

— Comme de raison, dit-il, je n'ai pas besoin de prendre connaissance de ces lettres, votre affirmation me suffit quant à leur contenu et à leur nombre; vous me dites qu'il y en a vingt-six ou vingt-sept, c'est correct.

Je ne me rappelle pas si l'honorable ministre a regardé à chaque signature; mais si quelqu'un voulait contester le fait de leur existence ou exprimer le moindre doute quant au fait qu'elles exprimaient la protestation dont j'ai parlé, je les ai encore en ma possession et je puis les produire pour faire disparaître ces doutes.

Notre position est donc celle-ci: Ou nous devons, nous membres français de cette chambre, garder le silence, et alors nous sommes supposés donner un consentement ou une approbation tacite à l'état de choses actuel; ou bien il nous faut protester et ne cesser de revendiquer chaque année les droits de notre province et de notre nationalité dans le sénat.

Si nous restions muets, notre silence ou notre consentement tacite, serait invoqué contre nous dans le futur et l'on dirait: "Il y a contre vous un précédent: vous dites qu'il devrait vous être donné un représentant français sur les bancs du trésor au sénat; eh bien! messieurs, la coutume, l'usage, la tradition du passé sont contre vous. Voyez: durant dix, quinze, vingt ans, vous n'avez pas ouvert la bouche contre la proscription de votre langue; vous n'avez formulé aucune objection. Ne l'ayant pas fait, vous avez, par votre silence fait connaître que vous sanctionnez cet état de chose, vous l'avez virtuellement confirmé!"

Telle serait, disons nous, la conséquence de notre silence. Nous devons donc ne jamais cesser nos justes revendications. C'est notre devoir de les renouveler, de réaffirmer nos droits. Nous le faisons et nous ne cesserons de le faire tant que nous n'en aurons pas assuré le triomphe. Ces droits, et tous ceux que nous avons à défendre, chacun de nous les revendique à sa manière; chacun à sa manière particulière d'exprimer ses vœux sur toutes ces questions. Mon honorable ami pour de Lanaudière à sa manière a fait de faire valoir ses opinions; ainsi en est-il de l'honorable membre pour Alma qui peut avoir une manière d'exprimer son sentiment toute différente de celle de son voisin. La majorité de cette chambre, avant d'être aussi sévère vis-à-vis des députés, ne devrait pas perdre de vue quelle est la position de notre pauvre petite minorité au milieu d'eux.

Qu'ils se rappellent: elle descend de ces hommes qui, il y a cent vingt ans, et durant tant d'années, combattirent, sur ce sol canadien, dans la proportion d'un contre vingt! Et pourquoi? Non pour faire de l'argent ou sauver des richesses, mais pour le triomphe d'un principe qui leur était cher: pour sauver l'influence de leur race et assurer l'accomplissement de sa mission sur cette terre d'Amérique. Plusieurs d'entre vous peuvent croire qu'ils ont tort. L'on peut dire aussi que ce que pense et veut réaliser la majorité dans ce pays, c'est qu'il serait

de l'intérêt de la confédération canadienne de réaliser l'assimilation des races, de faire disparaître les différentes nationalités qui nous divisent, et que, le plus tôt l'on réussira à abolir l'usage de la langue française, le mieux ce sera pour le pays.

Mais, messieurs, si de son côté cette minorité, qui par la vaillance de ses ancêtres et ses luttes personnelles a obtenu des traités solennels de l'Angleterre et conquis des droits, des franchises et des libertés; si de son sang, elle a scellé le pacte sacré que les droits que nous revendiquons aujourd'hui, seront conservés pour toujours, si, je le répète, cette minorité croit, elle, qu'il est de l'intérêt non-seulement de sa race, mais de toute la puissance du Canada, que sa nationalité continue à exister et à exercer la plénitude des droits qui nous sont garantis par les traités, ce vœu légitime ne peut être méconnu. Les plus grands hommes d'Etat de l'Angleterre, nos gouverneurs généraux, ont proclamé solennellement que pour la prospérité de ce vaste pays, il était désirable que la nationalité française avec sa langue, ses principes et ses usages, subsistât à côté de l'élément anglais, pour maintenir dans le pays une noble émulation, et faire servir à la grandeur du Canada les qualités et les vertus respectives des deux plus grandes races de l'Univers. Cette grande idée, n'avons nous pas le droit de travailler à sa complète réalisation?

Quant à la confédération a été établie, nos hommes d'Etat canadiens français ont pris grand soin à ce qu'une stipulation formelle que tous nos droits et privilèges fussent garantis dans leur intégrité, fut incluse dans l'acte constitutionnel de l'Amérique Britannique du Nord de 1867. Ils ont eu bien soin d'assurer à la province de Québec, une représentation égale à celle d'Ontario dans le sénat de la confédération. La constitution est là qui démontre que nous devons avoir ici, dans cette chambre, un pouvoir égal à celui d'Ontario. Mais voilà qu'aujourd'hui Ontario a trois membres du gouvernement dans cette chambre, tandis qu'aucune représentation de cette nature, aucune influence administrative ou gouvernementale, aucun des pouvoirs exécutifs de la couronne ne sont accordés à la province de Québec.

Je ne désire faire aujourd'hui aucune allusion personnelle; mais chacun des honorables membres de cette chambre sait que cette influence administrative et gouvernementale, le gouvernement, qui a la disposition absolue du patronage, qui a besoin en uso et en abus suivant son caprice, en a fait quelquefois usage en faveur d'une province et contre les droits d'une autre. Or, je le demande: sommes nous pour demeurer muets sur nos sièges et ne pas dénoncer cet état de choses?

L'hon. M. McInnes (C. B.) Quelles dispositions désirez vous voir adopter en faveur des autres provinces en dehors de Québec et Ontario?

Sur diverses observations de l'hon. M. McInnes, touchant la présidence, l'hon. M. TRUDEL continua:

Je crois qu'il y a eu une convention ou un arrangement concernant le choix du président du Sénat, de manière à donner alternativement justice aux trois principaux groupes de la Confédération.

Alors, je n'appartenais pas à ce parlement-ci, j'avais l'honneur d'occuper un siège dans la législature locale. Je dois dire cependant qu'à plusieurs reprises j'ai été informé par feu Sir George Etienne Cartier, avec qui j'ai eu l'honneur de parler très-souvent de cette question, qu'il avait été convenu que la Confédération se divisant principalement en trois groupes principaux de population, savoir, le groupe d'Ontario, celui de Québec et celui des provinces maritimes, le président du Sénat serait pris alternativement dans les trois groupes, chacun à leur tour. Cependant, qu'est-il arrivé?

La province de Québec fut la première qui eut son tour, de 1868 à 1873, les honorables messieurs Cauchon et Chauveau ayant en la présidence; ce dernier remplaçant le premier qui s'était retiré du Sénat pour solliciter un mandat de Québec centre à la chambre des communes. Voilà le premier tour. Le second tour fut alloué à Ontario, qui eut, dans la personne de feu l'honorable M. Christie, la présidence durant cinq années. Vint ensuite le tour des provinces maritimes, l'honorable M. Wilmot succéda à M. Christie, et laissa la présidence pour accepter le poste de lieutenant-gouverneur de sa province.

Alors, Ontario prit son tour une seconde fois. Mais durant la maladie de notre honorable collègue, l'honorable ministre de l'intérieur, M. Balfour, des provinces maritimes occupa le fauteuil présidentiel. Ontario a donc pris déjà deux fois son tour, et les provinces maritimes prennent à leur tour une seconde fois, savoir le cinquième tour. Et Québec est négligé, dans un temps où personne de langue française ne la représente sur les bancs du trésor au Sénat.

Je dois cependant saisir cette occasion de dire que s'il y a, dans cette chambre, un homme digne, sous tous les rapports, de remplir le fauteuil présidentiel du Sénat, c'est bien certainement notre président actuel. C'est notre devoir de dire qu'il possède au plus haut degré, toutes les qualifications nécessaires pour remplir cette charge. Je puis ajouter que, en autant qu'il s'agit de l'homme, abstraction faite des droits des provinces, je suis personnellement très satisfait du choix que l'on a fait de notre honorable collègue, et si ce n'eût été de cette question de nationalité, si le gouvernement avait montré dans cette affaire la volonté de rendre justice à notre race et à notre province en lui donnant la représentation à laquelle elle a droit sur les bancs du trésor, pas un mot n'eût été dit de cette question de présidence.

Tout en trouvant qu'on ne nous eut pas donné notre tour, concevant que ces choses ne peuvent toujours être réglées avec une précision mathématique, nous eussions dit: Soit! prenez votre tour une seconde fois avant nous! Mais, malheureusement, tous les droits de la Province de Québec auxquels j'ai fait allusion, soit qu'ils existent en vertu de la constitution et de la justice, soit qu'ils résultent des conventions, ont tous été à la fois systématiquement ignorés, celui surtout de représentation sur les bancs du trésor, lequel est le plus important, vu que son exercice constitue l'accomplissement des intentions du législateur et le maintien de l'esprit de la constitution.

Encore une fois, si ce droit eût été respecté, celui de la présidence n'eût pas été invoqué.

Je me permettrai de rappeler à l'honorable membre pour la Colombie Britannique que, longtemps avant son entrée au Sénat, cette question a été souvent, et avec pleine raison, dois-je dire, soulevée et discutée devant le sénat.

Je prie la chambre de vouloir bien ne pas perdre de vue le fait que nous ne voulons nullement répéter cette grande question. Dieu nous garde de la restreindre dans les limites étroites d'une question personnelle, comme on a cherché à le faire en certains quartiers.

Je ne veux pas occuper davantage le temps de cette chambre, mais il me faut dire, pour l'information des honorables membres, que quelques-uns des sénateurs de langue française ont dans le passé, offert de renoncer à leurs sièges pourvu qu'ils fussent remplis par un ministre de leur nationalité, même par quelque canadien-français de la chambre des communes, si le gouvernement l'eût voulu, tant ils étaient anxieux que leur nationalité fût représentée sur les bancs du Trésor. Mais on s'est moqué d'eux, comme on l'a toujours fait, au reste, chaque fois que l'on a soulevé cette question.

Que l'on continue si l'on veut dans cette voie; mais je puis dire au gouvernement que aussi longtemps qu'il y aura dans cette chambre des membres d'origine française et aussi longtemps que l'on méconnaîtra leurs droits comme on le fait aujourd'hui, l'on trouvera toujours quelques-uns de ces membres à leur poste pour revendiquer les justes droits de leur province, que cela soit ou non agréable à la majorité.

Je le sais! nous avons vis-à-vis vous messieurs, un grand désavantage, celui de ne pas parler parfaitement votre langue. C'est un immense désavantage pour nous d'être obligés, quand nous voulons être compris de tous, de parler ici une langue qui n'est pas notre langue maternelle. Malgré même nos efforts pour parler la langue anglaise, notre langage peut ne pas être agréable à plusieurs d'entre vous. Mais comme je l'ai dit: nous ne sommes pas ici pour faire ce qui nous plait ou ce qui peut vous être agréable. Nous sommes ici pour remplir un devoir, et nous n'y faiblirons pas! Je regrette de m'être peut-être laissé entraîner dans des considérations trop étendues et je vous remercie de la patience et même de la bienveillante attention avec laquelle vous m'avez suivi.

**ARGENT A PRETER ET PROPRIETES A VENDRE OU A LOUER.**  
Maisons et Lots Vaux à vendre ou à louer, à Montréal, St-Henri de Montréal, et aux environs, et aussi argent à prêter à des conditions libérales. S'adresser aux bureaux des sous-agents, F. FAURE, Notaire, et agent d'immeubles, No. 127, rue St-Joseph, St-Henri de Montréal (Bureau de Postes). L. BÉLARD, Notaire, No. 130 rue Notre-Dame, Montréal, Janvier 26, 1884.

**FRS. MARTINEAU,**  
IMPORTATEUR DE  
PEINTURES, FERRONNERIES,  
DE TOUTES SORTES.  
Pour Entrepreneurs Peintres, Menuisiers et Meubliers.  
Aussi, un grand assortiment de Tapisseries dans les patrons les plus nouveaux. Ecole de Charbon, et toutes sortes d'Huiles, Lampes, Brûleurs, Mèches, &c., en Gros et en Détail.  
501 rue Ste-Catherine  
Entre les rues Panet et Visitation, Montréal.  
Les Ordres seront exécutés avec soin et promptitude. 31 jan-18

**L'Affaire Sougraine**  
ROMAN PLEIN D'ACTUALITE,  
Par M. LeMay.  
Prologue—Les deux fugitifs.  
1<sup>re</sup> Partie—Le bal de madame Daucheron.  
2<sup>me</sup> Partie—La langue muette et la longue chevelure.  
3<sup>me</sup> Partie—Les Assises Criminelles.  
Un beau volume d'environ 400 pages.  
Nos amis de la campagne pourront se procurer ce nouvel ouvrage, dont on dit beaucoup de bien, en nous envoyant UN DOLLAR d'ici au premier février. Ils recevront le livre par la poste.  
8 Jan 84

**M. L. C. CODERRE**  
MARCHAND DE PROVISIONS  
Informez vos amis et le public qu'ayant amplifié son commerce et donné plus de facilité aux commerçants qui lui sont liés, livrera à tout instant les ordres donnés par carte postale ou autre qui seront servis avec grand soin et le choix d'épicerie à un prix défiant la concurrence.  
es. 27<sup>me</sup> Québec pas tarder:  
L. C. CODERRE  
164, 166 et 168 RUE VISITATION  
-165-

**DESJARDINS & BEAUPRE**  
OCULISTES.  
No. 165 RUE BLEURY,  
MONTREAL.  
HEURES DE BUREAUX: De 9 à 12 A. M.

**Bourgouin & Lacoste**  
AVOCATS.  
No. 42 Rue St. Vincent  
MONTREAL.  
N. H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.

**Pagnuelo & Lanctot,**  
AVOCATS.  
No. 34 Rue St. Jacques  
MONTREAL.  
S. PAGNUELO, C.R. HENRI LANCTOT, B.C.L.  
28 fév 83-la

**O. M. AUGE**  
AVOCAT  
16, RUE ST. VINCENT,  
MONTREAL.

**AVILA GAUTHIER, M.D.**  
96--Rue Visitation--96  
M. Dr. GAUTHIER, après avoir visité les grands hôpitaux des Etats-Unis est revenu exercer son bureau professionnel à l'adresse ci-dessus.  
Heures de consultations: De 10 heures A.M. à 4 heures P. M.  
27 Jan-18

**F. X. PERRAS, B.C.L.**  
AVOCAT  
No. 203, rue Notre-Dame, No. 203  
MONTREAL.  
23 mai-18-92

**GILBT. MIREAULT**  
AVOCAT.  
No. 203 RUE NOTRE-DAME,  
BUREAU DU SOIR--60 RUE ST. JOSEPH  
27 Jan 83-na

**N. RENAUD & Cie.**  
MARCHANDS DE PROVISIONS.  
Agents généraux de la maison  
**J. B. RENAUD & CIE.,**  
DE QUEBEC.  
11 RUE ST. PIERRE,  
MONTREAL.

**Dr. L. E. A. Desjardins**  
(De la société Desjardins & Beaupre)  
Directeur du Dispensaire d'Ophtalmie, Asilo Nazareth.  
CHIRURGIEN OCULISTE de  
l'Hotel-Dieu, Montréal.  
165, Rue Bleury.  
22-

## AVIS.

Quand vous voudrez un magnifique

CIGARE DE 5 CENTS,

DEMANDEZ LE

## CABLE

Et soyez certain d'avoir la valeur de votre argent.

Ne laissez vous en pas imposer par les

## TOBACCONISTES

Qui voudraient vous faire acheter d'autres

## CIGARES

S'ils réussissent à vous tromper, leur profit en sera d'autant plus grand, et votre Cigare d'autant moins acceptable.

## S. DAVIS & FILS,

L'ETENDARD

ELITION DU SOIR

A UN CENTIN est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.

SOMMAIRE

1ERE PAGE. Feuilleton. Les secrets de la Maison Blanche—Discours de l'honorable M. Trudel. Suite. 2EME PAGE. Le service des malles—Les nouvelles opérations de MM. Sénécal et Cie et la politique touchant le Pacifique—A travers un journal—Chronique religieuse—La Perle de l'Océan—Parlement fédéral.

Mgr des Trois-Rivières à St-Albert de Warwick—Visite du gouverneur général à Villa Maria—Le Carnaval—Télégraphie—Faits du jour—Commerce et finances.

L'ETENDARD

VENDREDI, 8 FEVRIER 1884.

A NOS ABONNES

On voudra bien se rappeler que l'abonnement est payable d'avance et qu'en faisant remise maintenant, avant la fin de l'année fiscale, on nous évite le travail et l'ennui considérables de la mise en collection.

Notre nouveau feuilleton

La Perle de l'Océan

La publication de cet admirable feuilleton que nous annonçons depuis quelques jours est définitivement remise à samedi, le 9 février courant.

Le service des malles

Des plaintes nombreuses et incessantes nous arrivent de toutes les parties du pays, au sujet du service des malles.

Les nouvelles opérations de MM. Sénécal et Cie.

touchant le Pacifique.

Chronique religieuse

La cathédrale de New-York.

Les missions étrangères

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

Chronique religieuse

Leon XIII ne néglige pas les missions qui se trouvent aux extrêmes les plus reculées du globe.

LA PERLE DE L'OCEAN

SOMMAIRE.

Voici l'incident plein de poignantes péripéties auquel ce roman doit son nom:

Une jeune enfant de grande famille, belle comme un ange, est arrachée quasi miraculeusement aux bras couronnés de la mer, dans un naufrage où sont pérus son père et sa mère. Sa grande beauté, son amabilité, toutes les admirables qualités qui enrichissent son intelligence et son cœur et surtout le souvenir qu'elle a été sauvée de la mer, fait qu'on lui donne le nom de: «La Perle de l'Océan.»

L'INTRIGUE.

Mû par une infernale jalousie et une haine implacable, un homme riche et puissant entreprend de se venger d'un ancien ami. Pour assouvir sa fatale passion, il ne recule devant aucun crime: meurtres, vols, faux etc. Il est aidé, dans tous ses forfaits, par des complices d'une habileté extraordinaire, aussi méchants, aussi audacieux que lui. De là le nom de la première partie:

LA VENGEANCE.

Mais en face de ces démons, se dressent une poignée de héros, suscités par la Providence qui accomplissent des prodiges de dévouement, de vaillance et d'adresse. Deux jeunes enfants dont on a voulu ruiner l'un et faire périr l'autre sur l'océan, après avoir été sauvés providentiellement, se trouvent mêlés à cette lutte gigantesque où ils provoquent l'admiration et captivent tous les cœurs par une vie toute remplie d'actes d'héroïsme. Ils s'admirent et s'aiment mutuellement, tandis qu'ils sont sans cesse persécutés, sans cesse éloignés l'un de l'autre au moyen de manœuvres diaboliques.

LA FILLE DU BANQUIER.

Toutes ces péripéties font le sujet de la 2e et de la 3e partie:

LE DEVOUEMENT.

Le dévouement est digne du drame, et l'intérêt reste suspendu jusqu'à la fin. Il forme la 4e partie, qui a pour titre:

RETRIBUTION.

L'action de cette admirable épopée est des plus dramatiques et des plus entraînantes. Le style est très beau, l'intrigue des plus ingénieusement agencées. Impossible de trouver un feuilleton d'un plus poignant intérêt.

PREMIERE PARTIE.

La Vengeance.

I. Fils de héros et fils d'Usurier. II. Une lâche insulter. III. Un duel et ses déplorables suites. IV. La soif de l'or et la passion de la jalousie. V. L'effet que produit une meche de cheveux. VI. Une attaque nocturne. VII. Le chène creusé et le ravin maudit. VIII. Nouvel assassinat — L'enfant enlevé — Désespoir Maternel. IX. Un crime en appelle dix autres: vol et destruction d'un testament. X. Le faussaire. XI. La léthargie et le réveil du mort.

DEUXIEME PARTIE.

La Fille du Banquier.

I. Tempête et naufrage. II. Le sauvetage d'une ange. III. La belle italienne. IV. Le sacrifice humain — Jugurtha la princesse indienne sauve son sauveur. V. Les projets de l'avocat Mouton. VI. Le chevalier Mortagne médite une conquête. VII. Le vautour et la colombe. VIII. La princesse du Java et la Panthère noire.

TROISIEME PARTIE.

Les Aventures Chevaleresques de George France et d'Emma Keranduc.

I. La perle de l'océan. II. Nouvelle tentative d'assassinat — Le nouveau sauveur. III. Le charmeur et la voyante. IV. Le trésor de Labaye. V. Le réveil dans un tombeau. VI. De meurtrier à Galérien — Le faux blason des Rosali. VII. Emma et la voyante enlevées par Mortagne et ses corsaires. VIII. Héroïsme de George et de Charlol le frère de lait. IX. Délivrance et fuite — Combat au poignard. — Tout est perdu. X. Le traitement merveilleux du docteur noir. XI. Combat contre des bêtes féroces. XII. Le château noir et le bandit Matteo. — Assaut nocturne. — Le tableau mystérieux qui descend de son cadre — Passages secrets et souterrains. — Un service rendu au centuple. XII. La tour du phare où étaient emprisonnées Emma Keranduc et Jeanne LaVoyante. XIV. Drame terrible dans la Tour du Phare — Assassinat de George — Emma, pour échapper aux brigands, se jette à la mer. XV. Providentiel.

QUATRIEME PARTIE.

Retribution.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

PARLEMENT FEDERAL

2ME SESSION—SME PARLEMENT (PAR TELEGRAPHE)

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 7 février.

L'orateur prend son siège à trois heures. Sir CHARLES TUPPER a présenté de nouveaux rapports relatifs au chemin de fer du Pacifique, et l'acte d'association de la compagnie.

Sur motion de M. WHITE (Cardwell), le premier et le deuxième rapport du comité des impressions sont lus concurremment.

M. WHITE (Cardwell) présente un projet de loi tendant à autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire le nombre des membres du bureau de ses directeurs.

M. BURPEE (Sunbury) présente un projet de loi relatif à la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et à d'autres chemins de fer.

M. WHITE (Cardwell) présente un projet de loi pour incorporer une compagnie d'assurance, et d'autres projets de loi relatifs à divers autres objets.

M. SMALL présente un projet de loi relatif au chemin de fer «Northern» du Canada.

M. TAYLOR, un projet de loi pour incorporer la compagnie du chemin de fer (Gananoque, Perth, et James Bay).

M. SMALL—Un projet relatif à la compagnie du chemin de fer de l'Ontario et du nord-ouest, et un autre projet relatif aux nouvelles amandations à faire au livre de Toronto, à l'aménagement de l'Esplanade, et à l'usage que pourront en faire les compagnies de chemins de fer.

En réponse à M. Landry, M. McLELLAN dit que le gouvernement était à considérer la question de l'établissement d'une école de navigation à Québec.

M. CHARLTON propose la seconde lecture du projet de loi relatif à la punition de la séduction et des autres offenses mentionnées dans ce projet de loi.

Il a été dit que dans des offenses de cette nature, les deux parties étaient également coupables; qu'elles étaient deux agents actifs, et que l'une d'elles ne devait pas être un simple agent passif.

L'action de cette admirable épopée est des plus dramatiques et des plus entraînantes. Le style est très beau, l'intrigue des plus ingénieusement agencées. Impossible de trouver un feuilleton d'un plus poignant intérêt.

Voici les titres des principaux chapitres, lesquels donnent une idée de l'action:

PREMIERE PARTIE.

La Vengeance.

I. Fils de héros et fils d'Usurier. II. Une lâche insulter. III. Un duel et ses déplorables suites. IV. La soif de l'or et la passion de la jalousie. V. L'effet que produit une meche de cheveux. VI. Une attaque nocturne. VII. Le chène creusé et le ravin maudit. VIII. Nouvel assassinat — L'enfant enlevé — Désespoir Maternel. IX. Un crime en appelle dix autres: vol et destruction d'un testament. X. Le faussaire. XI. La léthargie et le réveil du mort.

DEUXIEME PARTIE.

La Fille du Banquier.

I. Tempête et naufrage. II. Le sauvetage d'une ange. III. La belle italienne. IV. Le sacrifice humain — Jugurtha la princesse indienne sauve son sauveur. V. Les projets de l'avocat Mouton. VI. Le chevalier Mortagne médite une conquête. VII. Le vautour et la colombe. VIII. La princesse du Java et la Panthère noire.

TROISIEME PARTIE.

Les Aventures Chevaleresques de George France et d'Emma Keranduc.

I. La perle de l'océan. II. Nouvelle tentative d'assassinat — Le nouveau sauveur. III. Le charmeur et la voyante. IV. Le trésor de Labaye. V. Le réveil dans un tombeau. VI. De meurtrier à Galérien — Le faux blason des Rosali. VII. Emma et la voyante enlevées par Mortagne et ses corsaires. VIII. Héroïsme de George et de Charlol le frère de lait. IX. Délivrance et fuite — Combat au poignard. — Tout est perdu. X. Le traitement merveilleux du docteur noir. XI. Combat contre des bêtes féroces. XII. Le château noir et le bandit Matteo. — Assaut nocturne. — Le tableau mystérieux qui descend de son cadre — Passages secrets et souterrains. — Un service rendu au centuple. XII. La tour du phare où étaient emprisonnées Emma Keranduc et Jeanne LaVoyante. XIV. Drame terrible dans la Tour du Phare — Assassinat de George — Emma, pour échapper aux brigands, se jette à la mer. XV. Providentiel.

QUATRIEME PARTIE.

Retribution.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

PARLEMENT FEDERAL

2ME SESSION—SME PARLEMENT (PAR TELEGRAPHE)

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 7 février.

L'orateur prend son siège à trois heures. Sir CHARLES TUPPER a présenté de nouveaux rapports relatifs au chemin de fer du Pacifique, et l'acte d'association de la compagnie.

Sur motion de M. WHITE (Cardwell), le premier et le deuxième rapport du comité des impressions sont lus concurremment.

M. WHITE (Cardwell) présente un projet de loi tendant à autoriser la compagnie d'assurance Royale Canadienne à réduire le nombre des membres du bureau de ses directeurs.

M. BURPEE (Sunbury) présente un projet de loi relatif à la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et à d'autres chemins de fer.

M. WHITE (Cardwell) présente un projet de loi pour incorporer une compagnie d'assurance, et d'autres projets de loi relatifs à divers autres objets.

M. SMALL présente un projet de loi relatif au chemin de fer «Northern» du Canada.

M. TAYLOR, un projet de loi pour incorporer la compagnie du chemin de fer (Gananoque, Perth, et James Bay).

M. SMALL—Un projet relatif à la compagnie du chemin de fer de l'Ontario et du nord-ouest, et un autre projet relatif aux nouvelles amandations à faire au livre de Toronto, à l'aménagement de l'Esplanade, et à l'usage que pourront en faire les compagnies de chemins de fer.

En réponse à M. Landry, M. McLELLAN dit que le gouvernement était à considérer la question de l'établissement d'une école de navigation à Québec.

M. CHARLTON propose la seconde lecture du projet de loi relatif à la punition de la séduction et des autres offenses mentionnées dans ce projet de loi.

Il a été dit que dans des offenses de cette nature, les deux parties étaient également coupables; qu'elles étaient deux agents actifs, et que l'une d'elles ne devait pas être un simple agent passif.

L'action de cette admirable épopée est des plus dramatiques et des plus entraînantes. Le style est très beau, l'intrigue des plus ingénieusement agencées. Impossible de trouver un feuilleton d'un plus poignant intérêt.

Voici les titres des principaux chapitres, lesquels donnent une idée de l'action:

PREMIERE PARTIE.

La Vengeance.

I. Fils de héros et fils d'Usurier. II. Une lâche insulter. III. Un duel et ses déplorables suites. IV. La soif de l'or et la passion de la jalousie. V. L'effet que produit une meche de cheveux. VI. Une attaque nocturne. VII. Le chène creusé et le ravin maudit. VIII. Nouvel assassinat — L'enfant enlevé — Désespoir Maternel. IX. Un crime en appelle dix autres: vol et destruction d'un testament. X. Le faussaire. XI. La léthargie et le réveil du mort.

DEUXIEME PARTIE.

La Fille du Banquier.

I. Tempête et naufrage. II. Le sauvetage d'une ange. III. La belle italienne. IV. Le sacrifice humain — Jugurtha la princesse indienne sauve son sauveur. V. Les projets de l'avocat Mouton. VI. Le chevalier Mortagne médite une conquête. VII. Le vautour et la colombe. VIII. La princesse du Java et la Panthère noire.

TROISIEME PARTIE.

Les Aventures Chevaleresques de George France et d'Emma Keranduc.

I. La perle de l'océan. II. Nouvelle tentative d'assassinat — Le nouveau sauveur. III. Le charmeur et la voyante. IV. Le trésor de Labaye. V. Le réveil dans un tombeau. VI. De meurtrier à Galérien — Le faux blason des Rosali. VII. Emma et la voyante enlevées par Mortagne et ses corsaires. VIII. Héroïsme de George et de Charlol le frère de lait. IX. Délivrance et fuite — Combat au poignard. — Tout est perdu. X. Le traitement merveilleux du docteur noir. XI. Combat contre des bêtes féroces. XII. Le château noir et le bandit Matteo. — Assaut nocturne. — Le tableau mystérieux qui descend de son cadre — Passages secrets et souterrains. — Un service rendu au centuple. XII. La tour du phare où étaient emprisonnées Emma Keranduc et Jeanne LaVoyante. XIV. Drame terrible dans la Tour du Phare — Assassinat de George — Emma, pour échapper aux brigands, se jette à la mer. XV. Providentiel.

QUATRIEME PARTIE.

Retribution.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jovada. XII. Les derniers moments d'un bandit, sa confession — Le fils retrouvé. XIII. Entrevue d'une grande dame et de son premier mari, le brigand Matteo. XIV. L'arrestation pour meurtre — Les preuves, les spectres accusateurs. XV. La catastrophe — Erreur fatale — Un père qui poignarde sa fille. XVI. La perle de l'océan retrouve, avec son nom, une grande fortune et un bonheur plus grand encore. XVII. Mort terrible d'un grand coupable. XVIII. Le triomphe et la récompense — Epousailles et rejoissances.

RETRIBUTION.

I. La folle du manoir de Moidry. II. La preuve des crimes — Huit jours de grâce. III. Le chant de la Syrene. IV. Le brigand Matteo dans l'antre du lion. V. Assassinat du vieil avocat Mouton. VI. Le prix du sang et la femme aux deux maris. VII. Le cadeau de nocces réservé à la future d'Ephraïm Mouton. VIII. L'accusation. IX. La fille du bandit Matteo. X. Terrible révélation — Les morts sortent du tombeau. XI. La Taverne du «Nid de l'Ironnelle», le brigand Bernier et la panthère de Jov



